



DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON-SUR-RHONE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2023 (19h30)

Salle Roland Moulin – Mairie
Convocation et affichage : 24/03/2023

Président de séance : Lucie RAMIER
Secrétaire de séance : Nelly SOURDILLON

Effectif du Conseil municipal : 19 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13

Etaient présents : Lucie RAMIER, Maxime DURAND, Nelly SOURDILLON, Michel CHARRA, Sandrine LHOTEL, Tony GRANGE, Patricia ROUBIN, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Marie-Noëlle BERTHAUD, Romain D'ANIELLO, Jérémy COURBON.

Etaient excusés et pouvoirs :

Arnaud LEMARCHAND, excusé, a donné pouvoir à Sandrine LHOTEL
Sabine FLATET excusée, a donné pouvoir à Michel CHARRA
Lucas SABOT et Thierry VIEROUX excusés, sans donner de pouvoir.

Lucie RAMIER, Maire ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint et nomme Nelly SOURDILLON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité, sans remarques.

CM-2023-022 - Fixation des taux d'imposition 2023

Rapporteur : Maxime DURAND

Par délibération n°CM-2023-021, le Conseil municipal du 28/02/2023 a fixé les taux d'imposition 2023.

Les services de la Sous-préfecture ont sollicité la commune pour compléter cette délibération concernant le taux de la taxe d'habitation.

En effet, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, les taux étaient fixés comme suit :

- Foncier non bâti : 77.13 %
- Foncier bâti : 32.78 %
- Taxe d'habitation 8.5%

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir ces taux pour 2023.

Il est également proposé, sans modifier la situation fiscale des contribuables, de maintenir à 50% l'exonération de deux ans de taxe foncière pour les immeubles à usage d'habitation mise en œuvre depuis le 1er janvier 2023.

L'état 1259 comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Maxime DURAND précise qu'il s'agit d'une formalité administrative pour préciser sur la même délibération les taux pour 2023. Les taux sont bien maintenus pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE les taux d'imposition fixés pour l'année 2023, comme suit :

Taux de la taxe sur le foncier non bâti :	77.13%
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.78%
Taxe d'habitation	8.5%

LIMITE à 50 % l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents administratifs et comptables nécessaires au sujet et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2023-023 - Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat - Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi-H

Rapporteur : Lucie RAMIER

Il est rappelé que par délibération du 13 avril 2017 le Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, a défini les objectifs poursuivis par la procédure et a fixé les modalités de concertation avec le public.

De même, par délibération du 13 avril 2017, le Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo a, par ailleurs, suite à la réunion de la conférence intercommunale des maires du 4 avril 2017, défini les modalités de collaboration avec les communes membres.

Le travail s'était ensuite engagé, accompagné par les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne.

Par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo a débattu une première fois sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi-H.

Le travail s'est ensuite poursuivi avec les bureaux d'études Algoé (en groupement avec Espaces & Mutation, Interstice, EOHS et le cabinet Racine), Lestoux & Associés (volet commercial) et CEREG (évaluation environnementale).

Conformément aux modalités de collaboration qui ont été définies, un travail étroit a été mené avec les communes dans l'optique de balayer l'ensemble des thématiques du projet afin de constituer un projet de territoire partagé.

L'Etat et les Personnes Publiques Associées ont également été associés à la procédure.

La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet a aussi été assurée, dans les conditions fixées par la délibération du 13 avril 2017.

Toutes les communes de l'Agglomération sont maintenant appelées à débattre des orientations du projet de PADD.

Un débat sur les orientations générales du projet de PADD aura également lieu au sein du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo.

Le document contenant les orientations du projet d'aménagement et de développement durables a été transmis aux membres du conseil municipal dans le respect des obligations légales et est joint à la présente délibération.

Un exposé visuel et oral est présenté au Conseil Municipal, de manière à permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi-H

Les orientations générales du PADD du PLUi-H sont organisées autour de 8 axes :

1. Un projet de territoire qui valorise et s'appuie sur l'armature urbaine existante
2. Un projet de territoire qui se donne les moyens de maintenir et de renouveler un socle fort de savoirs, savoir-faire et d'innovation tout en anticipant les opportunités de développement et de reconversion économique à venir
3. Un projet de territoire qui optimise les déplacements tous modes, et rationalise son offre de stationnement au service de l'attractivité des centralités
4. Une programmation résidentielle en réponse aux besoins de diversification et de requalification de l'offre de logements
5. Un projet qui valorise l'identité paysagère et les spécificités du territoire, et qui met en lien la nature et la ville
6. Un projet de territoire qui protège ses ressources
7. Un territoire tourné vers les transitions énergétiques
8. Un projet de territoire qui limite l'exposition des personnes et des biens aux impacts liés aux risques et au changement climatique

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'ouvrir les débats.

Les principaux points de ce débat sont :

1. Armature urbaine existante :

Félines est une polarité villageoise qui souhaite véritablement conserver son statut de village, même si sa population a explosé entre 2017 et 2023 – selon les chiffres du recensement 2023. Le développement de l'offre en équipements est donc une préoccupation forte, notamment en lien avec les villages voisins. L'équipement scolaire s'est beaucoup développé compte tenu du nombre croissant d'enfants scolarisés ; cet équipement accueille également les enfants de Vinzieux, ainsi que les équipements sportifs et de loisirs pour satisfaire la demande et les besoins de la population. La commune s'inscrit dans une diversité de services en lien avec la santé et le bien-être de ses habitants. Félines a rencontré des difficultés à maîtriser l'augmentation de sa population, ce qui reste un objectif à l'avenir car elle n'est pas équipée pour accueillir autant de croissance de population.

2. Maintenir et renouveler un socle fort de savoirs, savoir-faire et d'innovation tout en anticipant les opportunités de développement et de reconversion économique à venir

L'offre commerciale est importante sur Félines, les commerces de proximité sont un point fort de la commune, ainsi que la diversité des entreprises installées dans les zones du Flacher et de la Boissonnette qui est à cheval sur deux communes. Une extension de ces zones est par ailleurs à l'étude pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et favoriser un peu plus l'accès à l'emploi. Des terrains sur Félines ont été identifiés pour permettre l'agrandissement de ces zones.

La commune essaie de favoriser les circuits courts alimentaires, en mettant à disposition de sa population un distributeur de produits locaux, frais et de saison.

La commune favorise l'aménagement des cheminements et travaille activement sur un projet de balisage des chemins de randonnées, en collaboration avec quelques villages voisins. Chaque commune travaille sur plusieurs circuits, dont l'objectif est d'étendre une boucle de longue distance traversant les communes.

Par ailleurs, concernant l'offre d'hébergements, plusieurs gîtes et maisons d'hôtes sont implantés sur la commune ainsi qu'un camping. La fréquentation de ces hébergements est un point fort touristique pour la commune.

3. Optimiser les déplacements tous modes et rationaliser l'offre de stationnement au service de l'attractivité des centralités

La zone de la Remise comprend une zone de covoiturage avec un parking à disposition. Pour compléter cet espace, des bornes de charge pour véhicules électriques et des stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) seraient à installer ainsi que des box pour stationner les vélos.

Afin de privilégier le covoiturage, une connexion entre le centre du village et la zone de la Remise est à étudier pour favoriser son accès en toute sécurité aux habitants. Des liaisons seraient nécessaires pour desservir le territoire en direction du cœur d'agglomération et ses communes d'une part, et en direction de la vallée du Rhône pour se rendre en gare notamment ou dans les grandes villes alentours (Lyon, Valence, Saint-Etienne).

Le transport à la demande, qui est déjà en place au cœur de l'agglomération et dans certaines communes, serait à développer sur tous les villages pour faciliter l'accès aux commerces, hôpital ... aux personnes âgées et personnes vulnérables.

4. Une programmation résidentielle en réponse aux besoins de diversification et de requalification de l'offre de logements

L'enjeu important pour la commune est de maintenir une offre de logements locatifs importante, afin de permettre le renouvellement de la population, pour continuer de faire vivre le village. Le quota de logements locatifs est largement respecté à Félines. L'évolution de la consommation foncière doit être suivie. Comment ce suivi va être fait ? A quel rythme ? et par quel moyen ? L'idée serait d'obtenir un état des lieux régulier du foncier consommé.

5. Valorisation de l'identité paysagère et des spécificités du territoire - lien entre la nature et la ville

Les sites de la montagne de sainte-Blandine et du Fayet doivent être davantage mis en valeur. Les hameaux de Prost, Châtelet, Mein et Larin doivent être préservés tout en veillant à l'urbanisation.

6. Protéger ses ressources

Est-il prévu la construction de réserves d'eau pour les agriculteurs ?

Il faut veiller à l'entretien des stations pour éviter au maximum la déperdition de l'eau.

7. Transitions énergétiques

Quand est-il des énergies éoliennes et de la méthanisation ?

Attention à l'impact paysager des éoliennes.

Concernant les productions d'énergie par le solaire photovoltaïque et le thermique, il faut privilégier le solaire en toiture.

8. Limiter l'exposition des personnes et des biens aux impacts liés aux risques et au changement climatique

Pour prendre en compte, réduire et prévenir de l'exposition aux risques naturels et technologiques dans les choix d'aménagement, les zones seraient à mettre en évidence selon les risques.

Le Maire constate que les conseillers qui le souhaitent ont pu débattre et qu'ainsi le débat peut être considéré comme clos à ce stade.

Vu ledit dossier,

Vu l'avis de son Conseil Municipal,

DELIBERE

Le Maire acte que le débat a eu lieu.

Le Maire constate que les thématiques suivantes ont été abordées :

1. Armature urbaine existante :

Félines est une polarité villageoise qui souhaite véritablement conserver son statut de village, même si sa population a explosé entre 2017 et 2023 – selon les chiffres du recensement 2023. Le développement de l'offre en équipements est donc une préoccupation forte, notamment en lien avec les villages voisins. L'équipement scolaire s'est beaucoup développé compte tenu du nombre croissant d'enfants scolarisés ; cet équipement accueille également les enfants de Vinzieux, ainsi que les équipements sportifs et de loisirs pour satisfaire la demande et les besoins de la population. La commune s'inscrit dans une diversité de services en lien avec la santé et le bien-être de ses habitants. Félines a rencontré des difficultés à maîtriser l'augmentation de sa population, ce qui reste un objectif à l'avenir car elle n'est pas équipée pour accueillir autant de croissance de population.

2. Maintenir et renouveler un socle fort de savoirs, savoir-faire et d'innovation tout en anticipant les opportunités de développement et de reconversion économique à venir

L'offre commerciale est importante sur Félines, les commerces de proximité sont un point fort de la commune, ainsi que la diversité des entreprises installées dans les zones du Flacher et de la Boissonnette qui est à cheval sur deux communes. Une extension de ces zones est par ailleurs à l'étude pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et favoriser un peu plus l'accès à l'emploi. Des terrains sur Félines ont été identifiés pour permettre l'agrandissement de ces zones.

La commune essaie de favoriser les circuits courts alimentaires, en mettant à disposition de sa population un distributeur de produits locaux, frais et de saison.

La commune favorise l'aménagement des cheminements et travaille activement sur un projet de balisage des chemins de randonnées, en collaboration avec quelques villages voisins. Chaque commune travaille sur plusieurs circuits, dont l'objectif est d'étendre une boucle de longue distance traversant les communes.

Par ailleurs, concernant l'offre d'hébergements, plusieurs gîtes et maisons d'hôtes sont implantés sur la commune ainsi qu'un camping. La fréquentation de ces hébergements est un point fort touristique pour la commune.

3. Optimiser les déplacements tous modes et rationaliser l'offre de stationnement au service de l'attractivité des centralités

La zone de la Remise comprend une zone de covoiturage avec un parking à disposition. Pour compléter cet espace, des bornes de charge pour véhicules électriques et des stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) seraient à installer ainsi que des box pour stationner les vélos.

Afin de privilégier le covoiturage, une connexion entre le centre du village et la zone de la Remise est à étudier pour favoriser son accès en toute sécurité aux habitants. Des liaisons seraient nécessaires pour desservir le territoire en direction du cœur d'agglomération et ses communes d'une part, et en direction de la vallée du Rhône pour se rendre en gare notamment ou dans les grandes villes alentours (Lyon, Valence, Saint-Etienne).

Le transport à la demande, qui est déjà en place au cœur de l'agglomération et dans certaines communes, serait à développer sur tous les villages pour faciliter l'accès aux commerces, hôpital ... aux personnes âgées et personnes vulnérables.

4. Une programmation résidentielle en réponse aux besoins de diversification et de requalification de l'offre de logements

L'enjeu important pour la commune est de maintenir une offre de logements locatifs importante, afin de permettre le renouvellement de la population, pour continuer de faire vivre le village. Le quota de logements locatifs est largement respecté à Félines.

L'évolution de la consommation foncière doit être suivie. Comment ce suivi va être fait ? A quel rythme ? et par quel moyen ? L'idée serait d'obtenir un état des lieux régulier du foncier consommé.

5. Valorisation de l'identité paysagère et des spécificités du territoire - lien entre la nature et la ville

Les sites de la montagne de sainte-Blandine et du Fayet doivent être davantage mis en valeur. Les hameaux de Prost, Châtelet, Mein et Larin doivent être préservés tout en veillant à l'urbanisation.

6. Protéger ses ressources

Est-il prévu la construction de réserves d'eau pour les agriculteurs ?

Il faut veiller à l'entretien des stations pour éviter au maximum la déperdition de l'eau.

7. Transitions énergétiques

Quand est-il des énergies éoliennes et de la méthanisation ?

Attention à l'impact paysager des éoliennes.

Concernant les productions d'énergie par le solaire photovoltaïque et le thermique, il faut privilégier le solaire en toiture.

8. Limiter l'exposition des personnes et des biens aux impacts liés aux risques et au changement climatique

Pour prendre en compte, réduire et prévenir de l'exposition aux risques naturels et technologiques dans les choix d'aménagement, les zones seraient à mettre en évidence selon les risques.

Le Maire constate que les conseillers qui le souhaitent ont pu débattre et qu'ainsi le débat peut être considéré comme clos à ce stade.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

Nelly SOURDILLON
Secrétaire de séance

Lucie RAMIER
Maire